



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-036-2023-09

PUBLIÉ LE 18 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Cellule officines de pharmacie

IDF-2023-09-13-00002 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/95 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie (2 pages) Page 3

IDF-2023-09-13-00001 - Arrêté n°DOS/EFF/OFF/2023/94 portant modification de l'arrêté du 30 juin 1943 ayant autorisé la création d'une officine de pharmacie (2 pages) Page 6

Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires

IDF-2023-09-18-00002 - Arrêté n° DOS-2023/3266 portant changement de responsable légal de la SARL ALLO LES AMBULANCES DE GARDE (2 pages) Page 9

IDF-2023-09-18-00001 - Arrêté n°DOS-2023/3360 portant agrément de la SAS AMBULANCES AMANA 95 (95140 Garges-lès-Gonesse) (2 pages) Page 12

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-09-13-00002

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/95 constatant la
cessation définitive d'activité d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2023/95

constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2023-015 du 24 juillet 2023, publié le 25 juillet 2023, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 9 janvier 1943, portant octroi de la licence n°92#000659 à l'officine de pharmacie, sise 106 avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine (92200) ;
- VU** la prise de vue issue du site GoogleMaps en date d'avril 2022 faisant état d'un local vide au numéro 106 de l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine (92200) ;
- VU** le courrier électronique en date du 23 août 2023 informant l'Agence régionale de santé d'Île-de-France de la cessation d'activité de Monsieur Bernard DAHAN en date du 31 mars 2022 ;
- CONSIDERANT** que Monsieur Bernard DAHAN a cessé son activité depuis le 31 mars 2022 en raison d'une expropriation et que le local de l'officine sis 106 avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine (92200) est vide, traduisant une absence totale d'activité ;
- CONSIDERANT** de ce fait qu'au 1^{er} avril 2023, l'officine était en cessation d'activité depuis douze mois révolus ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** La cessation définitive d'activité de l'officine de pharmacie exploitée par Monsieur Bernard DAHAN, sise 106 avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine (92200) est constatée à compter du 1^{er} avril 2023.
- La licence n°92#000659 est caduque à compter de cette date.
- ARTICLE 2^e :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° :

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 13 septembre 2023

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Par délégation,
Le Directeur du Pôle Efficience

SIGNÉ

Fabien PERUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-09-13-00001

Arrêté n°DOS/EFF/OFF/2023/94 portant
modification de l'arrêté du 30 juin 1943 ayant
autorisé la création d'une officine de pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2023/94

**portant modification de l'arrêté du 30 juin 1943
ayant autorisé la création d'une officine de pharmacie**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

VU le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;

VU l'arrêté n° DS 2023-015 du 24 juillet 2023, publié le 25 juillet 2023, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;

VU l'arrêté en date du 30 juin 1943 ayant autorisé la création d'une officine de pharmacie ;

CONSIDÉRANT que l'arrêté en date du 30 juin 1943 ayant autorisé la création d'une officine de pharmacie est entaché d'erreurs matérielles qu'il convient de rectifier ;

CONSIDÉRANT que les conditions d'exploitation de l'officine dont Monsieur Olivier SANCHEZ est titulaire sont pour le reste inchangées ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le deuxième visa de l'arrêté en date du 30 juin 1943 ayant autorisé la création d'une officine de pharmacie est modifié comme suit,

Les termes :

« à Montigny-lès-Cormeilles, 123 Bd de Pontoise »

sont remplacés par les termes :

« au 123 ter boulevard de Pontoise à La-Frette-sur-Seine ».

L'article 1er de l'arrêté en date du 30 juin 1943 ayant autorisé la création d'une officine de pharmacie est modifié comme suit,

Les termes :

« à Montigny-lès-Cormeilles, 123 Bd de Pontoise »

sont remplacés par les termes :

« au 123 ter boulevard de Pontoise à La-Frette-sur-Seine ».

Le reste sans changement.

ARTICLE 2° : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 13 septembre 2023

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Et par délégation,
Le Directeur du Pôle Efficience

SIGNÉ

Fabien PERUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-09-18-00002

Arrêté n° DOS-2023/3266 portant changement
de responsable légal de la SARL ALLO LES
AMBULANCES DE GARDE

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2023/3266

portant changement de responsable légal de la

SARL ALLO LES AMBULANCES DE GARDE 78

(78800 HOUILLES)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2023/007 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 14 avril 2023, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n° DOSMS-2015-177 en date du 26 juin 2015 portant agrément de la SARL ALLO LES AMBULANCES DE GARDE 78, sise 2 rue du professeur Calmette à Houilles (78800) dont le gérant est Monsieur Yahya SAKI ;

CONSIDERANT le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par Monsieur Roland GALETAN relatif au changement de gérance de la SARL ALLO LES AMBULANCES DE GARDE 78 ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de changement de gérance aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Roland GALETAN est nommé gérant de la SARL ALLO LES AMBULANCES DE GARDE 78, sise 2 rue du professeur Calmette à Houilles (78800) à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.
Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.
Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.
Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 18 septembre 2023

P/La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-09-18-00001

Arrêté n°DOS-2023/3360 portant agrément de la
SAS AMBULANCES AMANA 95 (95140
Garges-lès-Gonesse)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2023/ 3360

Portant agrément de la SAS AMBULANCES AMANA 95

(95140 Garges-lès-Gonesse)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2023/007 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 14 avril 2023, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** le dossier de demande d'agrément présenté par le responsable légal de la SAS AMBULANCES AMANA 95 sise 13, avenue de Stalingrad à Garges-lès-Gonesse (95140) dont le président est Monsieur Hamid ACHMOUKH ;

CONSIDERANT l'accord tacite de transfert de l'autorisation de mise en service, de d'un véhicule de catégorie C type A immatriculé FX-494-CA et d'un véhicule de catégorie D immatriculé GA-586-EA provenant de la société AMBULANCES EDEN 95, délivré par les services de l'ARS Ile de France le 28 juillet 2022 ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande d'agrément, des installations matérielles, des véhicules et des équipages, aux dispositions du code de la santé publique et des arrêtés ci-dessus visés relatifs à la composition du dossier d'agrément et fixant les caractéristiques exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;

CONSIDERANT l'attestation sur l'honneur du responsable légal de la société relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

CONSIDERANT les attestations sur l'honneur du responsable légal de la société relative à la conformité des véhicules de transports sanitaires, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SAS AMBULANCES AMANA 95 sise 13, avenue de Stalingrad à Garges-lès-Gonesse (95140) dont le président est Monsieur Hamid ACHMOUKH est agréée sous le n° ARS-IDF-TS/332 à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La liste des véhicules et des personnels composant les équipages est précisée en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 4 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 18 septembre 2023

P/La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France
La Responsable du Service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE